



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 27 AVRIL AU 03 MAI 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29	VENDREDI 30	SAMEDI 01/05	DIMANCHE 02/05	LUNDI 03/05
SOUPE 0,90€	SOUPE DE LÉGUMES VERTS	SOUPE AUX FÈVES	VELOUTÉ DE LÉGUMES	BOUILLON DE LÉGUMES VERMICELLE	VELOUTÉ D'ASPERGES	BOUILLON DE VOLAILLE TAPIOCA	SOUPE À L'OIGNON
ENTRÉE	SALADE DE RIZ NIÇOISE ou CERVELAS VINAIGRETTE	CÉLERI RÂPÉ AUX NOIX ou PIZZA	ASPIC DE POISSON ou CLAFOUTIS COURGETTE/CHÈVRE	PAMPLEMOUSSE ROSE ou JAMBON PERSILLÉ	SALADE DE POMMES DE TERRE ou SALADE COMPOSÉE	MACÉDOINE DE LÉGUMES ou SALAMI CORNIICHON	HARICOTS EN SALADE ou MAQUEREAU VIN BLANC
PLAT OU PLAT UNIQUE	JOUE DE BŒUF CONFITE ou POISSON MEUNIÈRE	SAUTÉ D'AGNEAU AU CURRY ou BOUDIN BLANC SAUCE PORTO	COQUELET RÔTI ou RISSOLETTE DE VEAU	BROCHETTE DE POISSON PANÉ ou QUENELLES SAUCE NANTUA	POULE SAUCE SUPRÊME ou TOMATE FARCIE	CABILLAUD SAUCE DIEPPOISE ou FILET MIGNON DE PORC SAUCE MADÈRE	SAUTÉ DE CANARD ou CUISSE DE CANETTE AU JUS
LÉGUME	PURÉE DE LÉGUMES ou CAROTTES PERSILLADE	FLAGEOLETS ou POMMES DE TERRE RISSOLÉES	HARICOTS BEURRES ou NOUILLES AU BEURRE	EBLY AU BEURRE ou RATATOUILLE	RIZ PILAF ou CHAMPIGNONS PERSILLÉS	SEMOULÉ AU BEURRE ou JARDINIÈRE DE LÉGUMES	FENOUIL BRAISÉ ou POMMES DE TERRE VAPEUR
FROMAGE	BÛCHE MÉLANGE ou PETITS SUISSES	EMMENTAL ou FROMAGE FINES HERBES	FROMAGE DU JOUR ou SAINT NECTAIRE	COULOMMIERS ou MIMOLETTE	CANCOILLOTTE ou GOUDA	BLEU ou FROMAGE BLANC	TOMME GRISE ou CARRÉ FRAIS
DESSERT	PÂTISSERIE DU JOUR ou COCKTAIL DE FRUITS	CRÈME DESSERT CARAMEL ou FRUIT	FRUIT ou FLAN VANILLE	ABRICOTS AU SIROP ou BEIGNET FOURRÉ	FRUIT ou BRIOCHE PERDUE	MOUSSE NOUGAT ou TARTE AUX POMMES	COMPOTE ou FRUIT
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/>							

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.
 ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.
 En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés